

ARRÊTÉ DU MAIRE

VU le code de la route, et le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal en date du 1^{er} février 2017 modifié, portant réglementation de la circulation et du stationnement à BELLEY ;

VU la demande pour **des travaux de revêtement en pavés et en enrobé pour la rénovation de l'îlot Baudin** formulée par l'entreprise **EIFFAGE ROUTE** demeurant 51 avenue Paul Chastel 01300 BELLEY, l'entreprise **LAQUET**, demeurant 643 route de Beaurepaire 26210 LAPEYROUSE-MORNAY et l'entreprise **FONTAINE TP** demeurant 160 rue Denis Papin - ZI Coron - 01300 BELLEY **pour le compte de la commune de Belley.**

CONSIDERANT qu'à cette occasion il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules ;

ARRÊTE

ST 2024 05 088

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sera interdite ainsi que toutes les places de stationnement

Réglementation temporaire
de la circulation et du
stationnement

Grande Rue
(de l'intersection rue Sainte Marie et l'avenue Charles Béraudier)

Du mardi 21 mai 2024 au jeudi 8 août 2024

Une déviation sera mise en place par l'entreprise :
En venant de la rue Saint Jean : Avenue Charles Béraudier – Boulevard du Mail – Avenue Charles de Gaulle

Grande Rue

Ou en venant de l'avenue Brillat Savarin : Rue Sainte Marie – Rue de Savoie – Rue Saint Jean

ARTICLE 2 : La zone visée par la réglementation ci-dessus sera délimitée au moyen de dispositifs réglementaires mis en place par le demandeur.

La surveillance de la signalisation devra être effectuée par le demandeur. L'entreprise sera en charge de matérialiser la réservation.

ARTICLE 3 : L'occupant prendra toutes les dispositions nécessaires afin que toutes les mesures d'hygiène et de sécurité soient assurées.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, et réprimées conformément aux lois.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise pour affichage sur site.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera adressé aux services concernés de la gendarmerie, police municipale, agence routière, pompiers, hôpital, régie des eaux, services techniques, Transarc, services postaux.

**Le présent arrêté
sera affiché sur site
par le demandeur
et visible
depuis le domaine public**

Fait à Belley, le 7 mai 2024

Le Maire, par délégation
l'Adjoint chargé de la sécurité

Jean-Michel BERTHET